

Appel à Candidatures du Concours Zeugma

Contexte :

Zeugma, le concours des huit PEPITE d'Île-de-France qui associe recherche et entrepreneuriat

Les huit PEPITE d'Île-de-France se sont constitués en collectif, formant le Pépité Île-de-France, avec une volonté de renforcer leurs actions de sensibilisation, initiation et formation destinées aux doctorants, docteurs et Etudiants-Entrepreneurs qui travaillent sur des projets ayant une composante R&D significative, ainsi que le soutien et l'accompagnement de leurs projets.

Ainsi, en 2021, Pépité Île-de-France, avec le soutien de la Région Île-de-France, lance un concours pour soutenir des projets d'entreprises incluant une composante recherche et développement, et bénéficiant d'un partenariat avec une unité de recherche. Ce concours s'adresse aux étudiants entrepreneurs et/ou doctorants et docteurs du périmètre des huit PEPITE de la Région Île-de-France portant un projet d'entreprise. Il vise à soutenir la réalisation d'une preuve de concept, réalisée en lien avec une équipe de recherche du périmètre des PEPITE franciliens.

Dans ce cadre, Pépité Île-de-France financera jusqu'à 4 projets, pour un montant maximal de de 10.000 € TTC par projet.

Conditions d'éligibilité :

- Un projet éligible est un projet actuellement porté par au moins un.e doctorant.e (avec ou sans SNEE), ou un.e Etudiant.e-Entrepreneur.e non-doctorant.e qui travaille sur un projet avec un volet R&D significative, ou un.e docteur.e ayant obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans.
- Tout type de projets est éligible à ce concours quel que soit le domaine (exemple SHS, physique, biologie, ...).
- Le projet doit avoir une composante recherche et développement significative.
- Le projet doit être en lien avec un laboratoire dont l'établissement est attaché à un PEPITE d'Île-de-France ou en lien avec un établissement du périmètre des huit PEPITE.
- Laboratoire ou l'équipe de recherche doit être du même PEPITE que le candidat.

Procédure :

Constitution du dossier de candidature :

- Chaque dossier candidat inclut un budget prévisionnel du projet à financer (prise en charge à 100% dans la limite des dépenses éligibles et du montant du prix de 10000€ TTC) ; le financement obtenu fera l'objet d'une convention de reversement avec l'établissement de rattachement du laboratoire.
- Compléter le dossier de candidature justifiant la demande de financement.
- Courrier de validation (recommandé) :
 - o Pour les étudiants entrepreneurs : la validation par le référent académique (de son établissement ou du D2E).
 - o Pour les doctorants ou docteurs : la validation par le directeur de thèse du porteur (s'il n'a pas encore obtenu son doctorat) et/ou par le directeur de l'unité

de recherche partenaire. Dans le cas où le lien avec une unité de recherche n'est pas encore établi, merci d'inclure toute indication précisant la capacité du candidat à établir un tel lien, et de sa pertinence.

- En complément du dossier (recommandé) : fournir une maquette utilisateur (format libre : bande-dessinée, storytelling, vidéo, etc.), qui apporte une description du projet.
- Les dossiers de candidature pour l'attribution de ces financements doivent être présentés conjointement par l'(es) étudiant(e)(s) et l'équipe de recherche associée (par écrit).

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail au pepите.iledefrance@gmail.com en mentionnant dans l'objet de l'e-mail le Concours Zeugma et le PEPITE de rattachement. La clôture des candidatures est fixée au 28 mai (23h59).

Comité de sélection :

- 1) Présélection par le PEPITE
- 2) Comité de Sélection
 - 2 représentants pôles PEPITE
 - 2 représentants institutions académiques
 - 2 représentants partenaires économiques
 - 1 observateur

Calendrier du concours :

- Lancement de l'AAP : Vendredi 2 avril
- Réunion d'information : Vendredi 16 avril (16h)
- Clôture des candidatures : Vendredi 28 mai (23h59)
- Présélection par le PEPITE : Vendredi 11 juin
- Comité de sélection : Mercredi 30 juin
- Annonce des résultats : Jeudi 8 juillet

Par la suite :

Pépité Île-de-France informera les lauréats après la délibération du Comité de Sélection. Les lauréats de ce concours s'engagent à mentionner le soutien du réseau des PEPITE de l'Île-de-France et les cofinanceurs de cet appel à candidatures (BPI France e Région Île-de-France) dans le cadre de leurs actions de communication.

Le lauréat s'engage à utiliser le montant de financement attribué par la convention pendant un an à partir de la date de signature. Cette convention peut être reconductible par un avenant pour une fois seulement avec l'accord de toutes les parties.